



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 avril 2020

L'Ordre et les représentants syndicaux des pharmaciens d'officine appellent à l'application de règles claires et homogènes sur la distribution des masques

A ce jour, le Gouvernement a défini une stratégie de port des masques médicaux réservés aux soignants et aux aidants. Forts de ce constat, l'Ordre national des pharmaciens et les représentants syndicaux de la profession, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) et l'Union de syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), se sont attachés à ce que les pharmaciens appliquent cette consigne. Ils appellent les pouvoirs publics à faire respecter les modalités de distribution de ces masques par tous les circuits de distribution, sans exception. Si cette stratégie venait à évoluer, la profession demande que le Gouvernement en édicte clairement les nouvelles modalités.

Depuis quelques jours, certains acteurs de la profession demandent à pouvoir mettre les masques médicaux à disposition de la population. Cette demande émerge dans un contexte où l'interprétation des textes réglementaires est souvent équivoque, où certaines collectivités locales ont pris l'initiative d'organiser une distribution, ou encore où certains distributeurs ont pu réussir à s'approvisionner via des filières d'importation.

En tant que pharmacien d'officine, il est frustrant de ne pas pouvoir offrir une protection tant réclamée à la population.

Pour autant, nous entendons aussi cette pénurie de masques dont souffrent encore nombre de soignants et de personnels aidants confrontés en première ligne au Covid-19.

Les établissements de santé et des professionnels libéraux sont encore aujourd'hui touchés par la maladie, faute de protections, avec toutes les complications que cela peut supposer pour leur santé et la continuité des soins de la population.

Les masques obtenus gratuitement doivent donc être distribués en intégralité aux soignants qui, une fois leur propre protection assurée, pourront les remettre eux-mêmes aux personnes fragiles ou atteintes par le virus.

Une mobilisation doit se faire à tous les niveaux pour améliorer la quantité et la répartition de l'approvisionnement sur tout le territoire.

La profession a également demandé la possibilité de distribuer des masques non sanitaires normés, notamment dans la perspective de la sortie du confinement. Il pourra s'agir d'une réponse apportée par les pharmacies d'officine, en complément du respect des gestes barrières.

Pour la santé publique, pour la population et pour tous les professionnels de la santé, il importe de respecter la stratégie de réponse à la crise sanitaire définie par les autorités de santé.

Contact presse :
Ordre national des pharmaciens
dircom@ordre.pharmacien.fr - 06 66 50 27 83

Agence PrPa :
Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr
01 77 35 60 98
Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr